

Commune de VESLUD

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 13 janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 13 janvier, à 19h00, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Gérard LOISEAUX, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 8

Date de convocation du Conseil Municipal : 07/01/25

Présents : Gérard LOISEAUX, Philippe DHENIN, Sébastien DUJARDIN, Yannick GOULIN, Christophe LEFEVRE, Séverine NOTTA, Mélanie ROZE

Procuration : Néant

Absent excusé : Yoan BOUCHER,

Secrétaire de séance : Sébastien DUJARDIN

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 04 novembre 2024

1) Modification de la demande de subvention APV au Département pour des travaux de voirie route d'Eppes

Il convient de modifier la délibération prise lors de la réunion du 04 novembre 2024 en raison de la modification du plafond de subvention APV à 25 € le m² pour les infrastructures de surface et non 20 €.

La Commune sollicite une subvention du Conseil Départemental au titre de l'APV de 2025, Aisne Partenariat Voirie, pour la réalisation de travaux de voirie sur la route d'Eppes par la création d'une « poutre » en bordure de la chaussée.

Le taux de subvention pour la commune est de 49% avec les plafonds de subvention suivants : 100 € par mètre pour les infrastructures et 25 € le m² pour les infrastructures de surface.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ sollicite une subvention au titre de l'APV de l'année 2025 pour les travaux suivants :

N° opération	Nature travaux	Voie	Surface	Montant TTC	Montant HT	Montant subvention	Charge communale ht
2025-01	Voirie	Vc route d'Eppes	200 m ²	8 308.80 €	6 924 €	2 450 €	4 474 €

➤ s'engage à affecter à ces travaux 4 474 € ht sur le budget communal

➤ s'engage à réaliser les travaux dans un délai de deux ans.

2) Travaux de voirie rue des Marbeaux au carrefour RD25/255

Les travaux consistent à remplacer la canalisation d'eau pluviale sur 5 m au début de la traversée de la RD 25 et la création d'un regard de visite au niveau du coté opposé de la chaussée.

L'entreprise ATP a présenté un devis de 2 880.00 € ht, soit 3 456.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- la création d'une opération d'investissement n° 160 « Travaux de voirie rue des Marbeaux »
- d'affecter un montant de 4 000 € au chapitre 21, article 2151, sur l'autorisation d'investissement avant le vote du BP 2025 d'un montant de maximum de 22 849 € prise par délibération le 04/11/24
- de confier la réalisation des travaux à l'entreprise ATP et autorise M le Maire à signer le devis.

3) Question diverse

Recensement de la population

Le recensement des habitants de la commune se déroulera du **jeudi 16 janvier au samedi 15 février 2025**. Anne ANDRE, secrétaire de mairie, est chargée du recensement et elle remettra dans chaque habitation les documents papier ou des codes personnels pour se faire recenser en ligne sur www.le-recensement-et-moi.fr.

Chaque foyer devra compléter, soit sur papier ou en ligne, une **feuille de logement** avec le nom de toutes les personnes composant le foyer et les caractéristiques du logement. Et également un **bulletin individuel** pour chaque membre du foyer.

Les questionnaires papiers seront à déposer dans la BAL de la mairie. Pour les réponses en ligne, Anne sera avisée par SMS de la part de l'INSEE du recensement par internet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h30.

Le Secrétaire,



Sébastien DUJARDIN

Le Maire,



Gérard LOISEAUX